



Société tunisienne d'Endocrinologie
Diabète Maladies métaboliques

Les Journées d'hiver de la STEDIAM

Société Tunisienne d'Endocrinologie, Diabète et Maladies Métaboliques.

AG extraordinaire

Projet d'amendement du Règlement Intérieur de la STEDIAM

- ▶ **Fondée en 1991**, la STEDIAM fêtera dans un peu plus d'une année son 30ème anniversaire .
- ▶ Elle avait été créée par une communauté d'endocrinologues qui comptait alors ~ **40 membres** . Elle compte aujourd'hui ~ **220 endocrinologues**.

Afin de préserver **Stabilité** et **Développement** de la STEDIAM le bureau actuel propose un **Amendement du Règlement Intérieur** qui concernerait les points suivants :

- 1/Cotisation annuelle**
- 2/Nombres de mandats consécutifs** pour le membre du bureau
- 3/Représentativité des régions** d'exercice des membres au sein du bureau de la STEDIAM



- ▶ **Sondage** : Membres et Membres associés
- ▶ **Fiche** facile à remplir adressée par Mail
- ▶ **61 réponses** reçues

Projet d'amendement du Règlement Intérieur de la STEDIAM

Article VIII : Cotisation annuelle

La cotisation annuelle des membres titulaires et des membres associés constitue une des sources de revenus de la STEDIAM et est actuellement de 30 DT/an.

Etes-vous pour :

- Garder le même montant soit 30 DT/an
- Augmenter à 60 DT/an
- Augmenter à 100 DT/an

Article XII : élection du bureau de la STEDIAM

1/ Par le Règlement Intérieur (RI) actuel un membre titulaire de la STEDIAM peut se présenter aux élections du bureau et peut être élu pour autant de mandats qu'il veut **de façon consécutive**. Il peut donc faire 3 ou 4 mandats de suite voire plus (soit 9 ou 12 ans ou plus d'affilée dans le bureau)

Etes-vous pour :

- Garder cette possibilité pour un membre de faire un nombre **illimité de mandats consécutifs**
- Limiter le nombre de **mandats consécutifs à 2 seulement** (6 ans d'affilée).
- Limiter le nombre de **mandats consécutifs à 3 seulement** (9 ans d'affilée).

Dans ces 2 derniers cas le membre garde bien-sûr la possibilité de se représenter aux élections après un intermède d'au moins une année

2/ Le RI actuel ne fait aucune allusion à la **représentativité des régions d'exercice des membres au sein du bureau de la STEDIAM**. Ainsi avoir par exemple tous les membres du bureau de la STEDIAM représentant une seule région reste possible.

La Région Nord comprend Tunis, Ariana, Ben Arous, Le Manouba, Nabeul, Bizerte, Béja, Le Kef, Jendoube, Siliana et Zaghwan avec 3347531 habitants soit 48% de la population et compte 49 % des Endocrinologues

La Région Centre comprend Sousse, Monastir, Mahdia, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid avec 3074323 habitants soit 27% de la population et compte 23,5% des Endocrinologues

La Région Sud comprend Sfax, Gabès, Gafsa, Kébili, Tozeur, Medenine, et Tataouine avec 2560898 habitants soit 24% de la population et compte 27,5% des Endocrinologues

Sur la base de cette répartition de la population et des Endocrinologues sur les 3 régions, le bureau de la STEDIAM sera composé de **8 membres : 4 pour le Nord ; 2 pour le Centre et 2 pour le Sud**

► Est-ce que vous trouvez que la **représentativité régionale** est nécessaire ?

- Oui
- Non

► Si vous répondez "Oui" comment voyez-vous son application ? :

- Election par liste(s) préétablie(s) avec représentativité régionale assurée
- Simple recommandation aux électeurs de choisir un bureau représentatif des

régions et tenir compte du plus grand nombre de voix obtenues et du quota par région.

Ainsi pour une représentativité régionale de 4 membres pour la région Nord, 2 pour le Centre et 2 pour le Sud seront déclarés élus les 4 membres Nord ayant eu le plus de voix parmi les candidats Nord et idem pour les 2 membres Centre et les 2 membres Sud.

Le bureau une fois élu, répartira les tâches à chacun de ses membres selon un accord commun ou selon les scrutins, et informera les membres de la société de sa composition : **1 Président, 1 Vice-président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier et 4 Membres** chacun chargé d'une mission.

Article VIII : Cotisation annuelle

- ▶ Une des sources de revenus de la STEDIAM
- ▶ Elle est actuellement de 30 DT/an.
- ▶ Etes-vous pour :

Garder le même montant soit **30** DT/an **49,2%**

Augmenter à **60** DT/an **44,3%**

Augmenter à **100** DT/an **6,5%**

Article XII : élection du bureau de la STEDIAM

1/ Par **le RI actuel** un membre titulaire de la STEDIAM peut se présenter aux élections du bureau et peut être élu pour **autant de mandats qu'il veut de façon consécutive**. Il peut donc faire 3 ou 4 mandats de suite voire plus (soit 9 ou 12 ans ou plus d'affilée dans le bureau)

Etes-vous pour :

- Nombre **illimité** de mandats consécutifs **11,5%**
- 2 Mandats** consécutifs (6 ans d'affilée) **73,8 %**
- 3 Mandats** consécutifs (9 ans d'affilée) **14,7 %**

Article XII : élection du bureau de la STEDIAM

2/ Le **RI actuel** ne fait **aucune allusion à la représentativité des régions** d'exercice des membres *au sein du bureau de la STEDIAM*.
Ainsi avoir par exemple tous les membres du bureau de la STEDIAM représentant une seule région reste possible.

► **Région Nord** (Tunis, Ariana, Ben Arous , Manouba , Nabeul , Bizerte , Béja , Le Kef , Jendouba , Siliana et Zaghouan) 5347531 habitants (**49% de la population**) et **49 % des Endocrinologues**

► **Région Centre** (Sousse , Monastir , Mahdia , Kairouan , Kasserine et Sidi Bouzid) :3074325 habitants (**27% de la population**) et **23,5% des Endocrinologues**

► **Région Sud** (Sfax , Gabès , Gafsa , Kebili , Tozeur, Medenine et Tataouine): 2560898 habitants (**24% de la population**) et (**27,5% des Endocrinologues**)

Sur la base de cette répartition de la population et des Endocrino sur les 3 régions , le bureau de la STEDIAM sera composé de **8 membres** :
4 pour le Nord ; **2 pour le Centre** et **2 pour le Sud**

► Est-ce que vous trouvez que la **représentativité régionale** est **nécessaire** ?

- Oui **90,2%**
- Non **9,8%**

► Si vous répondez "**Oui**" comment voyez- vous **son application** ? :

Election par **liste(s) préétablie(s)** avec représentativité régionale assurée **31,1%**

Simple **recommandation** aux électeurs de choisir un bureau représentatif des régions et tenir compte du plus grand **nombre de voix** obtenues et du quota par région. **68,9%**



Le bureau une fois élu, répartira les **tâches** à chacun de ses membres selon un accord commun ou selon les scrutins, et informera les membres de la société de sa composition :

1 Président,

1 Vice-président,

1 Secrétaire général,

1 Trésorier

4 Membres chacun chargé d'une mission (ex : registres , groupes de travail , site web. . .)

Merci
pour votre attention
Et soyez nombreux à vous présenter
aux élections pour . . . travailler à
développer votre STEDIAM

Liste n° 1

Naziha

Noureddine

Nadhem

Nadia

Chedly

Chiraz

Sonia

Sadok

Liste n° 2

Nejma

Naceur

Nouha

Naoufal

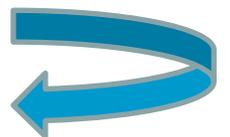
Cyrine

Chokri

Salem

Sarra

N : Nord ; C: Centre ; S: Sud



Candidats pour 8 postes

Naziha
Noureddine
Nadhem
Nadia
Nejma
Naceur
Nouha
Chedly
Chiraz
Cyrine
Chokri
Sonia
Sadok
Salem

Nombre de voix

1/Nadhem :100
2/Chedly : 96
3/Naceur : 89
4/Sonia :88
5/Nejma : 87
6/Cyrine :85
7/Nadia : 83
8/Naziha :82
9/Sadok :80
10/Salem : 79
11/Chiraz : 77
12/Nouha : 61
13/Noureddine: 59
14/Chokri : 57

Déclarés élus

1/Nadhem :100 voix
2/Chedly : 96
3/Naceur : 89
4/Sonia :88
5/Nejma : 87
6/Cyrine :85
7/Nadia : 83
8/Sadok :80

